

VIVRE A LABEAUME

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DE LABEAUME ET LA PROTECTION DE SON SITE
Association 1901

*Association agréée dans le domaine de la protection de la nature, de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie
par les arrêtés préfectoraux N° 95-827 et 95-828 du 21/08/95*

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU MERCREDI 9 AOUT 2000

Le 9 août 2000 à 18 heures, les membres de l'association se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au Recatou sur convocation écrite par le conseil d'administration en date du 18 juillet 2000.

L'assemblée est présidée par Jacques Allard, assisté par Josette Jandard, secrétaire, Yvette Smith-Hermitant et Claude Rigollot, membres du CA.

Il a été établi une feuille de présence. Ladite feuille de présence permet de constater que 38 membres de l'association sont présents et 16 membres se sont fait représenter, soit au total 54 membres sur 73. En conséquence le quorum est atteint et l'assemblée générale peut valablement délibérer sur l'ordre de jour suivant.

1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale 1999
2. Rapport moral
 - * Bilan des activités pour l'année 1999/2000
 - * Rapport du Président
 - * Perspectives de l'année à venir
3. Rapport financier * Résultat de l'exercice 1999/2000
 - * Budget prévisionnel 2000 / 2001
(les pièces comptables seront consultables sur place)
4. Elections
 - * Renouvellement du conseil d'administration
 - * Remplacement de membres démissionnaires
5. Questions diverses (à inscrire au début de l'assemblée)

Deux questions ont été posées par des personnes non-membres de l'association à l'assemblée et au CA :

- Mécontentement exprimé par rapport à une position prise de l'association concernant une parcelle le concernant.
- Avez-vous des informations plus précises concernant le projet A79 et son tracé sur la commune de Labeaume ?

1. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale 1999

Le compte-rendu a été envoyé à tous les membres, une lecture n'a pas été souhaitée et aucune modification a été demandée. Le compte-rendu de l'AG du 31 octobre 1999 a été adopté à l'unanimité.

2. Rapport moral

2.1 POS

Le sujet le plus important de cette année a été le POS. Yvette Smith-Hermitant, membre du CA est membre de la commission du POS de Labeaume. Elle a participé régulièrement aux séances de cette commission et elle a apporté le point de vue de l'association. Le POS a été mis à l'enquête publique du 17 mai au 17 juin 2000. Un groupe de travail s'est créé au sein de l'association pour étudier le dossier soumis à l'enquête publique. Le document de commentaires et de réponse a été remis au commissaire. Vous avez reçu copie avec la dernière publication de notre bulletin « Labeaume claire ».

Le 18 juillet, le commissaire enquêteur a présenté officiellement son rapport devant les représentants de la commune et des divers services concernés. Yvette Smith-Hermitant y était présente.

Le rapport est à disposition pour lecture au public à la mairie de Labeaume.

2.2 Syndicat Labeaume-Drobie

L'association est représentée par Claude Rigollot. Le syndicat a eu très peu d'activités cette année passée. Il y a eu une réunion sur l'étude « faune – flore – milieu aquatique ».

2.3. Brève lecture et quelques remarques concernant le rapport du Commissaire Enquêteur du POS

Ce rapport est à disposition pour lecture à la mairie depuis le 20 juillet. Plusieurs personnes l'ont certainement déjà lu. Claude Rigollot résume ici en quelques lignes ce rapport.

Il rassemble les conclusions du commissaire enquêteur, assorties d'un certain nombre de propositions. Le Conseil Municipal de Labeaume devra par la suite se réunir pour débattre de ce rapport et donner son avis et l'accepter ou le rejeter. Cette séance n'a pas encore eu lieu.

En ce qui concerne la prise en considération de l'intervention de l'association, il y a deux types de remarques à faire concernant ce rapport, sur la forme et sur le fond.

Sur la forme

Le commissaire enquêteur met en cause à plusieurs reprises l'association, fait des amalgames entre différentes associations et personnes et lui attribue des interventions qui ne proviennent pas de notre association (par exemple concernant les Dolmens, la pétition contre le motel).

Sur le fond

- a. *L'esprit et les lignes directrices de ce « plan »* : le commissaire enquêteur reprend une bonne partie des différents points de nos observations.
- b. *La question de l'autoroute* : Il nie carrément l'existence d'un tel projet et le considère comme « l'Arlésienne ». Ce qui est plutôt étonnant, car dans la presse régionale et nationale, ce projet fait régulièrement l'objet d'articles et de débats.
- c. *La constructibilité et l'assainissement* : Les réserves exprimées par notre association concernant le bon fonctionnement d'un dispositif d'assainissement et l'extension des zones construites, soit dans le village, soit dans les hameaux n'ont pas été repris par le commissaire enquêteur. Concernant la station d'épuration dans le village, qui ne fonctionne pas, il nous propose de « ...faire cesser l'occupation illicite des terrains qui se trouvent sur l'autre rive de La Beaume ... ». Cette zone se trouve sur la commune de St.Alban-Auriolles et non sur notre commune. Il ne fait aucun rapprochement entre le problème de la station, qui ne fonctionne pas et les extensions des zones constructibles autour du village.
- d. *La prise en compte des risques d'inondations* : Il nous renvoie sur l'enquête publique « pour l'établissement des plans particuliers des risques », qui devrait être présentée prochainement.
- e. *Des prises de position sur l'affectation des différentes zones* : Il reprend à peine les remarques et propositions faites par l'association. Concernant les sites archéologiques, il nous renvoie à la DRAC. Seule notre proposition concernant la zone de la Grangeasse a été reprise dans ces conclusions.

Le commissaire enquêteur considère les modifications demandées par un groupe de personnes et des associations comme secondaires, il les traite à peine. Par contre, il répond en détail les demandes de modifications introduites par des particuliers (des propriétaires fonciers). Il résume son rapport « je suis favorable aux modifications de zonage présentées par des particuliers ... » sans pour autant les justifier.

Sur les 20 demandes de modifications de zonage, le commissaire enquêteur justifie seul 6 recommandations. Les autres 14 recommandations ne sont pas justifiées.

2.4. Le projet de l'autoroute

Ce projet existe et contrairement à plusieurs hommes politiques locaux, le projet n'est pas enterré. L'A79 fait régulièrement l'objet d'articles de presse et de réunions d'informations. Il existe une coordination régionale pour combattre ce projet (l'association en fait partie).

3. Perspectives pour l'année 2000 / 2001

- Le travail principal sera la poursuite de la finalisation du POS et sa mise en application. Dans un premier temps, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le rapport du commissaire enquêteur et des remarques faites par les différents services lors de la réunion du 18 juillet. Seulement après et en fonction de la décision du Conseil Municipal, l'association peut se prononcer sur les démarches à entreprendre.
- L'association souhaite participer à la mise à l'enquête publique du PPR, le plan de prévention des risques (liés aux inondations). Pour l'instant ni le plan proposé, ni la date de la mise à l'enquête n'ont été prévu par la mairie.
- L'année à venir est une année électorale et ceci concerne notre association. Nous devons nous intéresser le moment venu à ce problème.

4. Rapport financier

Le président présente les comptes de l'année écoulée (les comptes ont été distribués lors de la réunion).

Le rapport financier est accepté à l'unanimité.

5. Elections

a) *Renouvellement du Conseil d'Administration*

Tous les membres du CA, à l'exception de Jacky Grégoire se représentent. Ils sont confirmés dans leur mandat à l'unanimité des voix.

b) *Remplacement de membres démissionnaires*

Le président remercie Jacky Grégoire pour son travail et sa disponibilité au sein du CA. Jacky Grégoire se retire du CA, mais reste membre de l'association.

Le président propose deux nouveaux membres pour compléter le CA : Claude Guary et Elisabeth Meyer. Les deux sont élus avec une voix d'abstention.

c) *Election du bureau*

Tous les membres du CA n'étant pas présents, le CA élira son bureau lors de sa prochaine réunion.

6. Divers

Les questions et remarques faites au début de la séance

- Le mécontentement exprimé par Monsieur Zaïna concernant la proposition de l'association. Il nous a présenté sa situation et son désir de réaliser une zone de loisir sur les deux communes de Rosières et de Labeaume. Il a demandé un changement de la zone pour pouvoir construire des gîtes.

L'association ne connaît pas son projet dans l'ensemble sur les deux communes. Elle lui propose de revoir sa proposition en tenant compte des éléments nouveaux. Mais il ne faut pas oublier que, l'association n'intervient pas dans le processus de décision du nouveau POS. Ceci est exclusivement affaire de la commune et des services compétents. Elle se propose de lui écrire un courrier. ¹

¹ Ce courrier lui a été adressé le 22 septembre 2000.

- La question de l'autoroute (voir également plus haut)
L'intervenant souhaite avoir des précisions concernant ce projet. Il serait directement touché par la réalisation de ce projet.
L'association n'a pas d'autres nouvelles, mais ce projet existe toujours au niveau du ministère compétent.

Proposition de création de groupes de travail au sein de l'association

En plus du groupe de travail ad hoc sur le POS, la création de deux groupes de travail a été proposée :

- Un groupe de travail sur le projet d'autoroute
- Un groupe de travail sur la rivière

Avant de clore la réunion, le président remercie l'équipe de « confiture » et l'équipe « daube ».

La séance est levée à 20 heures pour laisser place à l'apéritif dans le jardin du Recatatu. Pendant ce temps l'équipe de cuisine nous a préparé la salle pour le dîner, la fameuse daube de Guy Jandard.

P.S. (au moment de la rédaction du compte-rendu)

1. Groupes de travail

Des groupes de travail vont se constituer et nous vous invitons à y participer activement. Ecrivez-nous, si vous êtes intéressé par l'un ou l'autre groupe de travail. Pour l'instant, nous avons retenu les trois sujets de travail : la rivière, le projet de l'autoroute et les parkings dans le village. Nous restons ouvert à d'autres sujets à traiter au sein d'un groupe de travail.

Les groupes vont être animés par

- | | |
|-------------------------|-----------------|
| 1. Groupe « autoroute » | Claude Rigollot |
| 2. Groupe « rivière » | Michel Barnaud |
| 3. Groupe « parkings » | Claude Guary |

La mairie nous ayant depuis (lors de la séance du 6 septembre 2000) proposé de participer à une réflexion sur le problème des parkings. Claude Guary se propose d'animer ce groupe de travail.

2. Nouvelle composition du bureau

Le conseil d'administration s'est réuni le 16 août à Labeaume pour choisir son bureau. A cette occasion Josette Jandard a présenté sa démission du CA, mais elle reste membre de l'association.

Au bout de 10 ans de loyaux services pour notre association, Jacques Allard se retire de la présidence, mais il reste membre du conseil d'administration et du bureau. Yvette Smith-Hermitant est élue présidente à l'unanimité du conseil d'administration. Les autres membres du bureau sont :

Présidente de l'association	Yvette Smith-Hermitant
Vice-président	Claude Guary
Trésorier	Jacques Allard
Secrétaire	Elisabeth Meyer

VIVRE A LABEAUME

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT HARMONIEUX DE LABEAUME ET LA PROTECTION DE SON SITE
Association 1901

*Association agréée dans le domaine de la protection de la nature, de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie
par les arrêtés préfectoraux N° 95-827 et 95-828 du 21/08/95*

Composition du Conseil d'Administration de l'association « Vivre à Labeaume » Assemblée Générale du 9 août 2000, à Labeaume

Présidente	Madame Yvette Smith-Hermitant, 13200 Arles
Membres	Monsieur Jacques Allard, 69009 Lyon
	Monsieur Claude Rigollot, 07120 Labeaume
	Madame Isabelle Jacques, 07120 Labeaume
	Monsieur Paul Chemetov, 75008 Paris
	Monsieur Claude Guary, 92410 Ville d'Avray
	Madame Anne Félix, 75017 Paris
	Madame Virginie Sumpf, 94230 Cachan
	Madame Elisabeth Meyer, 07120 Labeaume

Composition du Bureau de l'association « Vivre à Labeaume » Réunion du Conseil d'Administration du 16 août 2000, à Labeaume

Présidente	Madame Yvette Smith-Hermitant, 13200 Arles
Vice-président	Monsieur Claude Guary, 92410 Ville d'Avray
Trésorier	Monsieur Jacques Allard, 69009 Lyon
Secrétaire	Madame Elisabeth Meyer, 07120 Labeaume

Fait à Labeaume, le 8 septembre 2000

Yvette Smith-Hermitant, Présidente

